

délégués - en exercice ...	85
- présents	50
Pouvoirs	8
Total votants	58

Affaire n°071/12-2021

R.I.F.S.E.E.P. :
INTEGRATION D'EMPLOIS DE LA CATEGORIE A
DANS LES FILIERES ADMINISTRATIVE ET
TECHNIQUE ET MODIFICATION DES CONDITIONS
D'ATTRIBUTION DU CIA ET DE L'IFSE.

NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 21/12/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 13 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 6 décembre 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):
Jean-Paul MOSNY, Cédric LESEINE, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU titulaires et Pierre MURON, suppléant.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Franck GRASSELER, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Aline COUDERC, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré):
André LEFRANCOIS, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Pierre VASSEUR, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):
Patrice LEGRAND, Sylvain CALDONNAZO, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, François MORATILLE, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAU, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, suppléants

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Oursel, (CAPVM)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Pouillot à Mme Barbaux (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond (excusé), Xavier Mauborgne, Jean-Paul Bonvoisin (excusé), Nathalie Dutriaux, Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur, Alain Brucher, Jérôme Rapillard, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Pascale Prunet, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Yannick Ponce (excusé), François Warmez (excusé), Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : Denis Thouvenot.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle (excusée), Jean-Marie Chavance (excusé) .

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot (excusé), Michèle Benech, Arnaud Fabre.

071. R.I.F.S.E.E.P - Intégration d'emplois de la catégorie A dans les filières administrative et technique et modification des conditions d'attribution du CIA et de l'IFSE :

- a) Intégration d'emplois de la catégorie A dans les filières administrative et technique :
Pour rappel, le R.I.F.S.E.E.P. a été mis en place par la délibération du 19 décembre 2017 et l'extension de ce même R.I.F.S.E.E.P. s'est faite au cadre d'emploi des ingénieurs par délibération du 28 septembre 2020.

Cependant, il n'y avait pas eu d'attribution d'emplois au groupe de fonction A2 pour la catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ni d'attribution au groupe de fonction A1 pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Il est proposé à l'Assemblée d'insérer ces modifications.

- b) Modification des conditions d'attribution du CIA et de l'IFSE :
Les représentants du personnel ont souhaité réétudier les conditions d'attribution du CIA pour définir, avec la Direction Générale et le Service des Ressources Humaines, un fonctionnement plus juste et équilibré.

Il est proposé à l'Assemblée les modifications suivantes :

- Modification des tranches d'attribution du CIA en fonction du nombre de jours d'absence
- Modification des types d'absence pris en compte dans ces tranches
- Dans le cas particulier des congés maternité : proratisation du montant du CIA
- Dans le cas d'une sanction disciplinaire : suppression totale du CIA

Dans le même temps de travail autour des conditions d'attribution du CIA, la Direction Générale a proposé aux représentants du personnel d'apporter aussi une modification aux conditions de versement de l'IFSE :

- Possibilité de supprimer l'IFSE au prorata de l'absence en maladie ordinaire à partir de 15 jours consécutifs d'absence et après concertation avec les représentants du personnel.

Vu la délibération n° affaire 124/12-2017 du 19 décembre 2017, et son annexe, concernant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels R.I.F.S.E.E.P.

Vu la délibération n° affaire 021/09-2020 du 28 septembre 2020, et son annexe, concernant l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels R.I.F.S.E.E.P. au cadre d'emploi des ingénieurs

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 décembre 2021

Considérant qu'à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. pour la catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux il n'y pas eu d'attribution d'emplois au groupe de fonction A2 ainsi pour la catégorie A du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux il n'y pas eu d'attribution d'emplois au groupe de fonction A1

Considérant que les représentants du personnel, la Direction Générale et le service Ressources Humaines ont souhaité réétudier les conditions d'attribution du CIA et de l'IFSE

Le Comité Syndical, :

- **PREND ACTE** de l'intégration de l'attribution :
 - o d'emplois du groupe de fonction A2 pour la filière administrative de la catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 - o d'emplois du groupe de fonction A1 pour la filière technique de la catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- **APPROUVE** les modifications des conditions d'attribution du R.I.F.S.E.E.P. apportées dans l'annexe jointe,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 13 décembre 2021.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.